

# Assemblée générale de l'ACAM

Le 20 mars, Gustaaf Daemen, président de l'Association des Compagnies d'Assurances Moyennes (ACAM) et CEO de DAS, a fourni à 42 membres un aperçu des activités de l'année écoulée. Les résultats de 2013 ont été passés en revue par Rita Thys, directrice des études de techniques d'assurance chez Assuralia. Hein Lannoy, directeur adjoint de la FSMA, est venu présenter le processus de mise en œuvre de la MiFID.

Lors de la réunion, qui avait lieu à Bruxelles au Cercle de Lorraine, on a fait allusion à l'atelier relatif à la communication avec la 'génération Y'. Les jeunes entre 13 et 29 ans requièrent une approche spécifique et les assureurs qui souhaitent s'adresser à cette génération doivent en tenir compte. Ce public accorde beaucoup d'importance à l'authenticité. Leur principal conseiller reste leur propre réseau social. En créant un 'buzz' sur les sites des réseaux sociaux, les marques bénéficient de plus d'attention auprès des jeunes que par le biais des canaux de communication traditionnels. Par contre, on s'attendrait moins à ce qu'ils prennent leurs parents en exemple (prioritaire). De cela aussi, il faut tenir compte. Ce point ainsi que d'autres conseils ont été présentés par Joeri Van Den Bergh d'Insites Consulting. Il est l'auteur de l'ouvrage 'How cool brands stay hot. Branding to the Y Generation'.

L'ACAM avait également organisé en 2013 des groupes de travail visant à faciliter la collaboration et l'échange d'expériences. Comme le groupe de travail Solvency II/ORSA consacré à l'inventaire des risques opérationnels. Les directives ORSA incluent en effet de larges obligations de documentation qui exigent un travail de calcul considérable. Il n'est pas



Joeri Van Den Bergh et Gustaaf Daemen

toujours aisé pour les assureurs spécialisés d'assumer les charges d'infrastructure leur permettant de remplir l'ensemble de ces obligations. L'objectif des groupes de travail de l'ACAM consiste donc aussi à partager le savoir et d'ainsi alléger la charge de travail des membres de l'association. Un groupe de travail Twin Peaks II a été créé dans le même but.

A la suite du bilan des activités, on a procédé à l'examen des données financières de l'an dernier. Ides Ramboer, trésorier de l'ACAM, a présenté une vision transparente des recettes et dépenses. Il a pu signaler que l'exercice comptable 2013 s'est achevé sur un léger bénéfice de 2.123,84 euros.

### COMITÉ DE DIRECTION RENOUVELÉ

Les mandats de trois ans du comité de direction de l'ACAM arrivaient également à terme, appelant une décision à l'occasion de cette assemblée générale.

Le vice-président Guy Piette a malheureusement été contraint de se retirer étant donné que la compagnie Piette et Partners a été transformée en agence de souscription. Edwin Schellens de Fidea a repris la fonction de vice-président.

L'ACAM remercie chaleureusement Guy Piette pour son implication comme membre du comité de direction au cours des 15 dernières années. Guy Piette a débuté sa carrière dans le secteur en 1983, quand il a pris la tête de l'entreprise familiale, la Kortrijkse Verzekering. Son grand-père, Omer Piette, PDG de la Kortrijkse Verzekering était d'ailleurs l'un des fondateurs de l'ACAM. En 1968, avec Henri Hoste de la Compagnie d'Assurances du Lion Belge et Emile Dupret, administrateur délégué de la Banque du Commerce à Bruxelles, il a fondé l'Association des Compagnies d'Assurances Moyennes.

Le mandat du président Gustaaf Daemen a été prolongé. Les autres membres

## Croissance 2013 Non-vie (nominale)

Activités	Encaissement (en Mio EUR)		Croissance nominale (en %)	
	2012 ACAM	2013 ACAM	2012/2013 Marché	2012/2013 ACAM
<b>Total Non-vie et Vie</b>	<b>5.254</b>	<b>4.674</b>	<b>-15,5%</b>	<b>-11,0%</b>
<b>Total Non-vie</b>	<b>1.840</b>	<b>1.911</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,8%</b>
Accidents, hors AT	29	30	2,1%	2,2%
Accidents du travail	89	88	0,7%	-1,0%
Maladie	538	549	1,6%	2,0%
Auto	346	353	0,9%	1,9%
Incendie	235	249	5,3%	5,6%
RC générale	168	176	2,3%	4,6%
Autres opérations Non-vie	435	468	3,1%	7,5%

du comité de direction ont également tous reçu l'aval de l'assemblée générale. Les nouveaux venus sont Rebecca Ramboer, CEO de Protect et Jos Gielen, CEO de BDM/ASCO. Ides Ramboer s'est retiré du comité de direction mais continuera à exercer la fonction de trésorier. Edwin Schellens étant devenu vice-président, c'est à Jos Gielen qu'il a été demandé de rejoindre le comité de direction. Bruin Bourgeois, d'Europ Assistance, quitte le comité de direction en raison d'une réorientation de sa carrière dans une autre branche. Son mandat sera exercé par son successeur chez Europ Assistance.

## LES CHIFFRES ANNUELS

Au terme de la partie statutaire, Rita Thys, directrice des études techniques de l'assurance chez Assuralia, a pris la parole. Elle a comparé les performances des membres de l'ACAM à celles du marché. Les chiffres de l'ACAM se basent sur un échantillon pour le quatrième trimestre 2013.

L'aperçu révèle que l'encaissement total des membres de l'ACAM s'élevait à 4.674 millions d'euros en 2013. L'encaissement total du marché s'évalue à 27.294 millions d'euros. Tout comme dans l'ensemble du marché, l'encaissement des membres de l'ACAM a diminué, mais le recul a été un peu moins marqué. L'ensemble du marché a connu

un recul de 15,5% tandis que les membres de l'ACAM ont été confrontés à une baisse de 11%.

Si l'on répartit l'encaissement, il s'élève en Non-vie à 1.911 millions d'euro pour les membres de l'ACAM et à 2.763 millions d'euros en Vie (11.189 millions d'euros et 16.101 millions d'euros respectivement pour le marché dans son ensemble). L'an dernier, les activités Non-vie ont progressé de quelque 3,8% au sein du groupe ACAM alors qu'en ce domaine, le marché ne peut faire état que d'une hausse de 2,4%. L'encaissement de l'ACAM dans les branches Vie a connu, tout comme le marché, une forte baisse. Pourtant, le repli a été moins net que dans le reste du marché: ACAM -19,1%, marché -24,6%. Ensemble, les assureurs avaient investi 224,3 milliards d'euros fin 2013, dont une part de 30,4 milliards d'euros pour les membres de l'ACAM. Comme l'an dernier, quatre cinquièmes de ces placements sont constitués d'obligations et de titres à taux fixe (77% marché, 81% ACAM). La plus-value latente sur l'ensemble des obligations s'élevait à quelque 8,3% fin 2013.

## MIFID

L'ACAM pense au futur et souhaite se tenir informée. C'est pourquoi Hein Lannoy, directeur adjoint de la FSMA, est venu s'exprimer sur l'implémentation de

la MiFID dans le secteur des assurances. Entre-temps, les membres de l'ACAM ont pu consulter des circulaires de la FSMA. Hein Lannoy a proposé un aperçu des méthodes de travail et procédures à venir. Impossible, certes, de tout passer en revue en une heure. Mais Hein Lannoy a bien spécifié que la FSMA tiendrait compte du fait que le secteur doit introduire les directives MiFID dans un délai extrêmement court. Le secteur bancaire a bénéficié de trois ans, les assureurs n'ont eu que six mois au total pour s'adapter.

## 'ZORGPLICHT'

L'identification et la définition du responsable final semblent constituer une priorité pour la FSMA. Qui est le responsable final en cas d'interaction avec les clients? C'est là le postulat de base qui relève du concept de 'zorgplicht' ou obligation de diligence. Le client est-il suffisamment protégé? Le client a-t-il bénéficié des informations nécessaires pour procéder à un choix pertinent? Le produit d'assurance proposé au client est-il le mieux adapté?

Afin de déterminer la responsabilité dans le cadre du 'zorgplicht', le survol des définitions et concepts était particulièrement bienvenu. LA FSMA vérifiera aussi l'existence de conflits d'intérêts qui pourraient venir menacer l'obligation de

## Croissance 2013 Vie (nominale)

Activités	Encaissement (en Mio EUR)		Croissance nominale (en %)	
	2012	2013	2012/2013	2012/2013
	ACAM	ACAM	Marché	ACAM
<b>Total Non-vie et Vie</b>	<b>5.254</b>	<b>4.674</b>	<b>-15,5%</b>	<b>-11,0%</b>
<b>Total Vie</b>	<b>3.414</b>	<b>2.763</b>	<b>-24,6%</b>	<b>-19,1%</b>
Vie individuelle	2.658	1.954	-33,1%	-26,5%
Taux garanti (Branches 21-22)	2.352	1.496	-28,2%	-36,4%
Capitalisation (Branche 26)	44	99	0,6%	124,0%
Fonds de placement	262	360	-45,9%	37,5%
Vie groupe	756	809	2,5%	7,0%
Taux garanti	740	800	2,5%	8,1%
Fonds de placement	16	8	2,4%	-47,1%

diligence à l'égard du client. Ainsi, la notion de service d'intermédiation en assurances a été très précisément décrite. A cet égard, la fourniture à titre occasionnel d'informations dans le cadre d'une autre activité professionnelle (ne visant pas l'aide aux clients à conclure un contrat d'assurance) et la gestion à titre professionnel des sinistres d'une entreprise d'assurances sont exclus. La gestion de sinistre et le règlement d'un sinistre par une entreprise d'assurances relèvent par contre de la définition d'un service d'intermédiation en assurances.

Hein Lannoy a aussi souligné la différence entre 'agents d'assurances liés' et 'agents partiellement liés/non liés'. Un courtier en assurances ou agent d'assurances non lié travaille sous sa propre responsabilité. Un agent bancaire et un courtier en assurances agissent sous leur propre responsabilité dans le cadre des services d'intermédiation en assurances mais fonctionnent sous la responsabilité de la banque lorsqu'il s'agit de services d'investissement. Le sous-agent d'un courtier agit sous la responsabilité du courtier tandis que le sous-agent d'un agent d'assurance lié travaille sous la

responsabilité de l'entreprise d'assurances à laquelle l'agent est lié.

La notion d'inducements' joue un rôle important dans la réglementation bancaire MiFID. Cette notion est également reprise dans la circulaire destinée au secteur des assurances. Pourtant, selon Hein Lannoy, elle joue un rôle perturbateur. En assurance, les règles d'inducements s'appliquent aux paiements par ou aux clients, aux paiements aux tiers et à une catégorie limitée d'indemnisations. Ainsi, un agent lié n'est pas un tiers vis-à-vis d'une entreprise d'assurances et les commissions ne constituent donc pas des inducements alors qu'un intermédiaire non lié est bel et bien considéré comme un tiers à l'égard d'une entreprise d'assurances et ses commissions relèvent donc bien des règles relatives aux inducements.

Les explications ont été très positivement accueillies. Les questions concrètes de la salle ont reçu une réponse immédiate et Hein Lannoy a souligné qu'une collaboration constructive devait continuer à bénéficier de la priorité. Le contrôle n'est pas la priorité. La FSMA sera toujours prête à clarifier les obligations et les modalités.

Après la conférence, un déjeuner de travail a permis aux membres de poursuivre leur discussion et d'échanger des idées.

### COMITÉ DE DIRECTION ACAM 2014 - 2016



**Président:** Gustaaf Daemen (DAS)

**Vice-président:** Edwin Schellens (Fidea)

#### Membres:

- Jean-Marie Bollen (Ergo Life)
- Damien de Laminne de Bex (DKV)
- Thierry Delvaux (Generali)
- Herman Falsté (Amma)
- Tom Meeus (Fédérale Assurance)
- Jos Gielen (BDM/ASCO)
- Rebecca Ramboer (Protect)
- Bruin Bourgeois et son successeur (Europ Assistance)



*Guy Piette,  
vice-président  
sortant*